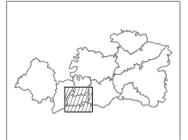




- Légende**
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement
 - I4 : Canalisations électriques
 - PT3 : Réseaux de télécommunications
 - AC1 : Monuments historiques
 - AC1 : Monuments historiques - Rayon 500m
 - AC2 : Sites classés et inscrits
 - AC4 : Patrimoine Architectural, urbain et paysager
 - PT2 : Liaisons hertziennes (protection contre les obstacles)
 - T4 & T5 : Relations aériennes (Balisage et dégagement)
 - T7 : Relations aériennes (installations particulières) / servitude impactant tout le territoire

Plan Local d'Urbanisme
 COMMUNE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES

PLANS DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
 TC Saint-Philbert-en-Mauges



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2019, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupreau-en-Mauges
 Le Maire,